



ARRETE N°2025-108-AI

Portant établissement des tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu les décrets n° 2010-329 à 2010-330 du 22 mars 2010 et le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération n°2025-08 du Conseil d'Administration du 3 avril 2025 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel du CDG Martinique au titre de l'année 2025,
Vu l'arrêté n°2021-186 du 10 novembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion au CDG MARTINIQUE,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2025, est établi comme suit :

ORDRE DE PRIORITE	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL/AU CHOIX
1	Nicolas LAVENAIRE	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel

La part respective des agents promouvables est de :

1 homme (50%) et 1 femme (50%)

La part respective des agents inscrits sur le tableau est de :

1 homme (100%) et 0 femme (0%)

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

ORDRE DE PRIORITE	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL/AU CHOIX
1	Max SAMOT	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel

La part respective des agents promouvables est de :

1 femme (50%) et 1 homme (50%)

La part respective des agents inscrits sur le tableau est de :

1 homme (100%) et 0 femme (0%)

ARTICLE 3 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal, au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

ORDRE DE PRIORITE	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL/AU CHOIX
1	Sabrina ROSINE	Attaché	Attaché principal	Examen professionnel

La part respective des agents promouvables est de :

2 femmes (100%) et 0 homme (0%)

La part respective des agents inscrits sur le tableau est de :
1 femme (100%) et 0 homme (0%)

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion,
- notifié aux intéressés.

Fait à Fort-de-France, le 29 juillet 2025,

Signé électroniquement par
Justin PAMPHILE



Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort-
de-France dans un délai de deux mois à compter de la présente
notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application
informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr.

Notifié, le
Signature de l'agent (ou des agents) :